

**20
25**

Assura-Basis SA

**Rapport annuel
2025**

Assura-Basis SA en 2025

Assura-Basis SA est une société anonyme faisant partie du Groupe Assura. Active dans le domaine de l'assurance de base, elle a son siège à Pully (VD).

Activités

Assura-Basis rassemble 722'000 clients au 1^{er} janvier 2026, un nombre en croissance qui témoigne de la pertinence d'une stratégie d'entreprise fondée sur la qualité de l'expérience client et l'accompagnement du patient.

Au terme de l'exercice 2025, Assura-Basis SA annonce un chiffre d'affaires de CHF 3.5 mia, en hausse par rapport à l'année précédente (2024 : CHF 3.1 mia) principalement en raison de l'augmentation du nombre d'assurés entre 2024 et 2025 et de l'évolution des primes d'assurance-maladie de base.

Quant au résultat net 2025 d'Assura-Basis SA, il s'établit à CHF 21 mio, contre CHF 26 mio un an plus tôt. Si le résultat technique s'est amélioré en 2025, dans le même temps, les résultats des placements ont été moindres.

Par ailleurs, Assura-Basis affiche un taux de solvabilité encore renforcé. Enfin, la performance des placements, principalement en obligations, se normalise avec une stabilisation des taux d'intérêt en 2025.

Le personnel et les ressources permettant à Assura-Basis d'exercer ses activités sont mis à disposition par Figeas SA, la société de services du Groupe Assura. Au 31 décembre 2025, Figeas comptait 1'621 collaboratrices et collaborateurs en équivalent plein temps, y compris 25 stagiaires et apprentis.

Deux nouveaux modèles d'assurance de base

Depuis le 1^{er} janvier 2026, Assura propose deux nouveaux modèles d'assurance de base conçus pour répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de clients.

La création du modèle FeminaVita part du constat que les approches actuelles de prévention, de diagnostic et de traitement reposent encore majoritairement sur des référentiels masculins, une situation qui explique des diagnostics parfois plus tardifs chez la femme.

Avec ce modèle unique en Suisse, Assura affirme son engagement en faveur de la santé féminine : couvrir, sans franchise, les contrôles gynécologiques préventifs ainsi que les examens de dépistage du cancer du sein, lorsqu'ils sont médicalement indiqués.

Le modèle Hausspital est, quant à lui, proposé en partenariat avec l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne (KSBL). Il constitue également une innovation en ce qu'il applique l'approche des soins intégrés des modèles de type « médecin de famille » à l'ensemble du parcours du patient : des soins prodigués par le médecin de famille jusqu'au traitement hospitalier, en passant par la prise en charge par un spécialiste. De la sorte, Hausspital garantit un accompagnement optimal et des soins de haute qualité au niveau le plus adapté à la situation de santé du patient. Cela signifie qu'une hospitalisation dans un hôpital spécialisé n'est prévue que lorsqu'elle constitue la meilleure solution pour le patient d'un point de vue médical, une approche efficiente pour le système de santé.

Par ailleurs, dans un contexte de nouvelle augmentation des frais à charge de l'assurance de base, Assura a tout mis en œuvre pour calculer les primes 2026 au plus proche des coûts de la santé, son objectif restant de proposer des primes abordables dans la durée. Pour 2026, la prime moyenne adulte d'Assura figure d'ailleurs parmi les plus avantageuses et est inférieure à celle du marché dans la majorité des cantons.

Qualité, simplicité et proximité

En 2025, de multiples projets ont été concrétisés pour renforcer encore la qualité du service à la clientèle. Parmi ceux-ci, l'évolution de l'organisation du Service Client et de ses outils. Assura a notamment doté son centre d'appel d'un système de téléphonie de dernière génération, utilisant l'intelligence artificielle. Lors de la prise de contact, la technologie oriente le client vers l'interlocuteur le mieux qualifié pour le renseigner. Par ailleurs, les synthèses générées par le système offrent de précieuses données pour ajuster l'organisation et renforcer la qualité des réponses. L'ensemble contribue à offrir un service plus fluide, plus efficace et plus proche des besoins des clients, une évolution doublée d'une attention continue à la protection des données. Mis en place en partenariat avec ELCA Group, ce nouveau système de téléphonie a été distingué par l'obtention du Swiss Partner of the Year Award 2025.

Parce que garantir l'écoute et le suivi des besoins et attentes sur le terrain est également essentiel, Assura a poursuivi, tout au long de l'année 2025, le développement de ses équipes de conseillères et de conseillers à la clientèle dans toute la Suisse. Et pour ceux qui privilégient les interactions digitales, les fonctionnalités de l'Espace Client en ligne et de l'App Assura ont été améliorées et élargies. Créer un compte est plus simple et les documents sont mieux identifiés et classés. Il est aussi plus aisé de gérer ses factures, l'App Assura donnant désormais accès au paiement par e-banking. Grâce à un partenariat avec OneDoc, les clients peuvent en outre prendre leurs rendez-vous médicaux directement depuis l'App. Enfin, cette dernière dispose d'un calculateur de primes offrant une vision complète de la couverture d'assurance et permettant de la compléter si souhaité. L'App Assura a d'ailleurs, une nouvelle fois, été distinguée, se voyant attribuer, par l'étude IFZ Digital Insurance Experience 2025, la première place dans la catégorie « Services mobiles pour le domaine de l'assurance-maladie ».

Assura offre des délais de gestion des factures de soins très courts. Dans la mesure où il s'agit d'une attente forte des clients, l'automatisation du traitement des documents s'est poursuivie, donnant davantage de temps aux équipes pour analyser les cas complexes ainsi qu'informer et orienter les clients concernés. Par ailleurs, une équipe pluridisciplinaire a été mobilisée tout au long de l'année 2025 pour assurer une transition fluide et maîtrisée vers le nouveau système tarifaire ambulatoire TARDOC et les forfaits ambulatoires entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

En Suisse, le contrôle des factures par les assureurs-maladie permet, chaque année, de réaliser une économie de près de 10% sur les coûts des prestations de soins. Il contribue à la maîtrise de l'évolution des coûts de la santé et évite des dépenses injustifiées aux assurés qui n'ont pas atteint le montant de leur franchise ou de leur quote-part. Pour que ce contrôle gagne encore en efficacité, Assura a développé une approche participative innovante : ses clients qui le souhaitent peuvent s'impliquer dans la vérification de certaines de leurs factures de soins en répondant aux quelques questions simples qui leur sont adressées via leur Espace Client ou l'App Assura. Lancée en 2024, cette initiative a d'emblée remporté un franc succès. Aussi a-t-elle été élargie en 2025 afin de porter sur une gamme plus large de prestations.

Perspectives 2026

En 2026, Assura continue de mettre l'accent sur la qualité et la simplicité du service à sa clientèle avec de nouvelles évolutions de ses documents, de ses plateformes digitales ainsi que des outils et pratiques de son Service Client. Assura innove aussi par la conception de solutions d'accompagnement du patient tout en développant de nouvelles offres d'assurance répondant à la même volonté. Enfin, elle continue d'accorder une

attention constante à la maîtrise de ses charges d'exploitation en s'appuyant notamment sur la transformation technologique, l'automatisation de certaines opérations et l'optimisation continue de ses processus et outils.

Gouvernance et rémunérations

Le Conseil d'administration est nommé par l'Assemblée générale. Hormis pour les objets que la loi et les statuts réservent formellement à l'Assemblée générale, il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe et de ses sociétés. Au 1^{er} janvier 2026, le Conseil d'administration comptait sept membres.

Dans le cadre des règlements qu'il édicte, le Conseil d'administration délègue à la Direction générale la mise en œuvre de la stratégie et la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'administration compte trois comités : le Comité d'audit et des risques, le Comité de placements et le Comité de nomination et de rémunération.

La Direction générale compte sept membres représentant les principaux domaines d'activité d'Assura et nommés par le Conseil d'administration. Elle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de la conduite des affaires et de la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe, ainsi que de la mise en œuvre, du maintien et du développement du système de contrôle interne et de gestion des risques.

La politique de rémunération du Groupe Assura repose sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans ce domaine, notamment sur un engagement à appliquer une rémunération équitable et compétitive, adaptée à chaque fonction et respectant l'égalité femmes-hommes.

Assura-Basis SA est totalement intégrée dans le Groupe Assura. Ses organes sont composés des mêmes personnes que ceux des autres sociétés du Groupe que sont Assura SA, Figeas SA et Assura Holding SA. Ainsi, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concerne l'ensemble de leurs activités au sein de ces quatre sociétés.

La rémunération des administrateurs est arrêtée par l'Assemblée générale, conjointement pour les quatre sociétés du Groupe. Elle porte sur leurs activités au sein du Conseil d'administration et de ses trois comités. Cette rémunération est fixe et ne comporte pas de part variable.

La rémunération de la Direction générale du Groupe est, quant à elle, fixée par le Conseil d'administration. Elle comporte un salaire annuel fixe, une composante salariale variable et d'autres revenus. La rémunération obtenue dans le cadre de mandats professionnels exercés pour le compte d'Assura est reversée à l'employeur. La composante variable est définie en

fonction de l'atteinte d'objectifs d'entreprise, communs à l'ensemble des membres de la Direction générale, ainsi que d'objectifs individuels.

L'atteinte des objectifs d'entreprise est évaluée par le Conseil d'administration qui se détermine également quant à l'atteinte des objectifs individuels des membres de la Direction générale.

En 2025, la part du montant annuel de la rémunération en numéraire nette des membres du Conseil d'administration du Groupe spécifiquement liée à leur activité en faveur d'Assura-Basis SA s'élève à CHF 201'033. À noter que le Conseil d'administration est passé de cinq à sept membres le 22 mai 2025. La rémunération en numéraire nette la plus élevée à la charge d'Assura-Basis SA s'établit à CHF 53'995.

La rémunération 2025 des membres de la Direction générale du Groupe Assura à la charge d'Assura-Basis SA s'est élevée à un montant en numéraire net de CHF 1'428'754, y compris la part variable versée en 2025, et à d'autres revenus nets de CHF 39'517. De plus, des contributions de l'employeur au titre de la prévoyance, à hauteur de CHF 232'443, ont été versées. L'évolution de ces montants par rapport à 2024 s'explique par un changement intervenu au sein de la Direction générale du Groupe Assura en 2025, à savoir un chevauchement temporaire pour une même fonction.

La rémunération la plus élevée à la charge d'Assura-Basis SA s'établit à un montant en numéraire net de CHF 297'660 et à d'autres revenus nets de CHF 6'049. S'y ajoutent les contributions de l'employeur au titre de la prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 48'230.

Gestion des risques

Systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise sont basés sur le modèle dit des trois lignes de défense. Ce modèle définit, selon une approche systématique, le rôle des différentes fonctions essentielles du système afin qu'elles soient en mesure de collaborer de manière efficace.

La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles, qui procèdent à l'identification, à l'évaluation et au traitement des risques, notamment par le biais de contrôles, la deuxième par les fonctions de contrôle et la troisième par l'Audit interne.

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne se composent notamment de :

- une stratégie de risques (indiquant l'appétit au risque retenu) définie par le Conseil d'administration
- une gouvernance des risques formalisée au travers de règles internes (règlements, directives, etc.) précisant la façon dont l'entreprise s'organise
- processus documentés (par ex. : stratégie des risques, gestion des risques et contrôle interne, continuité d'activité) formalisant la mise en œuvre opérationnelle des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne
- une structure organisationnelle soutenant les processus
- personnes ayant l'expérience professionnelle requise, les connaissances techniques et l'aptitude personnelle pour exercer leurs fonctions
- un système d'information et des outils adéquats

La gouvernance en place permet de garantir la cohérence globale des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, de gérer les interactions entre les différents acteurs et de fournir un cadre pour un reporting consolidé fiable et utile au pilotage de l'entreprise.

Rôles et responsabilités des acteurs des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique de l'entreprise. Il est compétent pour tous les objets qui, selon la loi et les statuts, ne sont pas formellement dévolus à l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême d'Assura Holding SA, d'Assura-Basis SA, d'Assura SA et de Figeas SA.

Les exigences du Conseil d'administration concernant les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont détaillées dans un règlement spécifique.

Le Conseil d'administration, du fait des statuts de la société et des obligations légales, définit un système de contrôle interne adéquat et le surveille.

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'analyser de manière approfondie et de superviser les questions

relatives à la gestion des risques, au système de contrôle interne, à la gestion de la conformité, aux affaires comptables et actuarielles, à l'Audit interne ainsi qu'aux relations avec l'organe de révision (société d'audit externe). Durant l'année 2025, le Comité d'audit et des risques a tenu quatre séances.

Le Conseil d'administration définit et formalise la stratégie de risques, l'appétit et la tolérance au risque du Groupe, notamment de la société Assura SA. En outre, il surveille l'évolution des risques.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de la mise en œuvre, du maintien et du développement des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Les directeurs sont responsables de l'identification et de l'évaluation des risques spécifiques à leur activité et ils doivent s'assurer des contrôles en place, de leur exécution et de leur documentation, ainsi que de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques.

L'actuaire responsable

L'actuaire responsable est notamment responsable du contrôle et de la validation des travaux actuariels en relation avec les thèmes suivants :

- la fortune liée
- la solvabilité
- les provisions actuarielles
- les éléments actuariels des tarifs des nouveaux produits
- les adaptations tarifaires des produits existants
- les rentabilités par produit
- les planifications actuarielles

L'actuaire responsable agit de manière indépendante et a un accès direct au Conseil d'administration et à la Direction générale.

La fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est responsable du pilotage du processus de détermination de la stratégie des risques et de l'appétit au risque ainsi que de la mise en place et la surveillance des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle soutient les acteurs en vue d'une gestion efficace des risques, surveille le profil de risque de la société dans son ensemble et informe régulièrement au moyen de rapports à l'intention des organes. Elle conseille également les personnes chargées de la conduite de l'entreprise pour les questions liées à la gestion des risques. Le responsable de la fonction gestion des risques est invité permanent aux séances du Comité d'audit et des risques ainsi qu'aux séances du Comité de placements. La fonction gestion des risques agit de manière indépendante et a un accès direct au Conseil d'administration et à la Direction générale.

Dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle des risques et contrôles par la première ligne de défense, Assura-Basis procède au moins une fois par année à une revue de ses risques. Ce processus, piloté par la fonction gestion des risques, contribue à une actualisation du profil de risque d'Assura-Basis.

Le responsable de la fonction de gestion des risques procède régulièrement à une évaluation indépendante des risques importants de l'entreprise d'assurance et de l'adéquation du système de gestion des risques ; il en rend compte au moins une fois par an au Conseil d'administration.

La fonction Compliance

La fonction Compliance évalue l'adéquation des principes, processus et structures de contrôle mis en place par l'entreprise afin de respecter les prescriptions juridiques, réglementaires et internes. Elle évalue également la manière dont elle traite les manquements aux règles de compliance. Lesdites activités comprennent aussi le respect des normes internes et déontologiques en vigueur.

Ses missions couvrent également le respect des dispositions qui ont trait à la protection des données. La fonction Compliance agit de manière indépendante et a un accès direct au Conseil d'administration et à la Direction générale. Le responsable de la fonction Compliance procède périodiquement (au moins une fois par an) à une évaluation indépendante des risques de compliance importants et en rend compte au Conseil d'administration. Enfin, la fonction Compliance gère la relation avec les autorités de surveillance (OFSP et FINMA).

L'Audit interne

L'Audit interne est directement subordonné au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques. Il est indépendant de la Direction générale et des autres fonctions de contrôle aux plans organisationnel et opérationnel. Il exerce ses activités sur la base d'une planification des audits périodiques, fondée sur le risque, et mène ainsi des audits orientés sur les risques, sur les processus et sur la structure de l'entreprise. Il contrôle en particulier si les prescriptions légales et réglementaires sont respectées.

L'organe de révision externe

L'organe de révision externe est considéré comme une quatrième ligne de défense et établit, chaque année, un rapport détaillé à l'intention du Conseil d'administration sur le SCI, conformément à l'article 728b alinéa 1 CO. Il atteste de l'existence du SCI relatif à la société et à la présentation des comptes.

Organe de révision
KPMG SA à Lausanne

Siège social
Av. C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully

Le rapport annuel du Groupe Assura propose des informations complémentaires sur les activités, la gouvernance et les fonctions de supervision et de contrôle des sociétés du Groupe.
assura.ch/rapport-annuel



Rapport financier 2025

Bilan

Actif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Placements de capitaux			
Terrains et bâtiments		52'046'000	51'061'000
Obligations et placements semblables		754'494'402	834'913'597
Prêts à des institutions publiques		15'000'000	-
Actions et placements semblables		21'303'438	-
Liquidités et placements monétaires		33'005'989	18'466'097
Total placements de capitaux		875'849'829	904'440'694
Créances sur instruments financiers dérivés	1	106'616	-
Comptes de régularisation	2	4'694'665	5'351'409
Créances			
Preneurs d'assurance		229'494'690	246'321'438
Agents et intermédiaires		5'683	10'695
Organisations et personnes proches		7'896'777	-
Institutions publiques		53'873'438	45'433'368
Autres créances		4'483'096	6'069'267
Total créances	3	295'753'684	297'834'768
Liquidités		523'643'164	212'414'663
TOTAL DE L'ACTIF		1'700'047'958	1'420'041'534

Bilan

Passif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux propres			
Capital-actions		100'000	100'000
Réserves légales issues du bénéfice au sens strict		20'000	20'000
Réserves LAMal issues du bénéfice		267'051'641	240'666'465
Bénéfice/(-) perte de l'exercice		21'054'727	26'385'176
Total capitaux propres		288'226'368	267'171'641
Capitaux étrangers			
Provisions techniques pour propre compte	4	563'077'391	511'462'097
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	5	35'269'411	29'792'234
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	6	8'800'000	-
Dettes sur instruments financiers dérivés	1	1'270'749	10'095'663
Comptes de régularisation	7	171'906'774	37'669'823
Dettes			
Preneurs d'assurance		586'716'894	437'186'919
Engagements envers les prestataires de soins		145'245	18'143'028
Compte de passage		22'647'500	79'654'104
Agents et intermédiaires		278'610	286'211
Organisations et personnes proches		13'607'899	22'200'120
Institutions publiques		7'073'471	5'855'544
Autres dettes		1'027'646	524'150
Total dettes		631'497'265	563'850'076
Total capitaux étrangers		1'411'821'590	1'152'869'893
TOTAL DU PASSIF		1'700'047'958	1'420'041'534

Compte de résultat

Montants en CHF	Annexe	2025	2024
Primes acquises pour propre compte			
Primes		3'492'677'150	3'163'957'685
Déductions sur produits		-19'919'117	-22'081'159
Contributions à la promotion de la prévention des maladies (art. 19 LAMal)		-3'433'024	-3'262'435
Contributions à la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) (art. 58f LAMal)		-349'497	-191'156
Déductions sur les primes et autres contributions/subsides		576'867'559	506'342'344
Cotisations créditées et versées aux assurés		-576'867'559	-506'342'344
Total primes acquises pour propre compte		3'468'975'512	3'138'422'935
Charges de sinistres et prestations pour propre compte			
Sinistres et prestations réglés	8	-2'686'778'906	-2'543'828'607
Autres charges d'assurance		-8'022'720	-5'776'009
Variation des provisions techniques pour propre compte	9	-51'615'294	103'015'259
Total charges de sinistres et prestations pour propre compte		-2'746'416'920	-2'446'589'357
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité		-5'477'177	-29'792'234
Compensation des risques		-530'673'392	-484'312'305
Frais d'exploitation pour propre compte	10	-165'700'488	-179'578'727
Total résultat technique		20'707'535	-1'849'688
Autres résultats d'exploitation			
Autres produits d'exploitation	11	543'626	574'700
Autres charges d'exploitation	12	-210'192	-5'627'326
Total autres résultats d'exploitation		333'434	-5'052'626
Résultat des placements de capitaux			
Produits des placements de capitaux		45'140'450	65'206'835
Charges des placements de capitaux		-36'326'692	-31'919'345
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-8'800'000	-
Total résultat des placements de capitaux	13	13'758	33'287'490
Bénéfice/(-) perte de l'exercice		21'054'727	26'385'176

Tableau de flux de trésorerie

Montants en CHF	2025	2024
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	21'054'727	26'385'176
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux y.c. dérivés	-1'170'435	-13'886'118
Amortissements/réévaluations des créances	21'614'605	25'210'515
Variation des provisions techniques pour propre compte	51'615'294	-103'015'259
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	5'477'177	29'792'234
Variation des provisions non techniques	-	-8'333
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	8'800'000	-
Variation des comptes de régularisation actifs	656'744	218'991
Variation des créances	-19'533'521	-105'460'193
Variation des comptes de régularisation passifs	134'236'951	-184'288'369
Variation des dettes	67'647'189	101'688'756
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	290'398'731	-223'362'600
Investissements/désinvestissements dans des placements de capitaux y.c. dérivés	20'829'770	288'958'369
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	20'829'770	288'958'369
Flux de trésorerie de l'activité de financement	-	-
Variation nette des liquidités	311'228'501	65'595'769
État des liquidités au 01.01	212'414'663	146'818'894
État des liquidités au 31.12	523'643'164	212'414'663
Variation nette des liquidités	311'228'501	65'595'769

Tableau de variation des capitaux propres

Montants en CHF	Capital-actions	Réserves légales issues du capital	Réserves LAMal issues du bénéfice	Total
Capitaux propres 01.01.2024	100'000	20'000	240'666'465	240'786'465
Perte de l'exercice	-	-	26'385'176	26'385'176
Capitaux propres 31.12.2024	100'000	20'000	267'051'641	267'171'641
Bénéfice de l'exercice	-	-	21'054'727	21'054'727
Capitaux propres 31.12.2025	100'000	20'000	288'106'368	288'226'368

Capital-actions

Le capital-actions est réparti en 1'000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 100.

Annexe aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Assura-Basis SA ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les comptes annuels des assureurs-maladie LAMal. Assura-Basis SA applique cette norme.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation se basent sur le coût historique d'acquisition ou de revient, à l'exception des placements de capitaux. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Placements de capitaux

Terrains et bâtiments

L'évaluation des immeubles est effectuée en fonction des valeurs actuelles. Des expertises sont établies par un expert indépendant dans un intervalle de trois à six ans selon la méthode DCF « discounted cash-flow ». Les années intermédiaires, l'évaluation des immeubles est effectuée aux valeurs actuelles selon une méthode reconnue.

Obligations et placements semblables

Cette rubrique englobe les obligations ainsi que les fonds obligataires. Les obligations et les fonds obligataires sont évalués selon leur valeur de marché. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Actions et placements semblables

Les actions et fonds d'actions sont évalués selon leur valeur de marché (dernier cours boursier disponible à la date du bilan). Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être composés d'opérations de change à terme, de contrats d'options ainsi que de futures sur indices d'actions. Ils sont utilisés à des fins de couverture et sont évalués aux valeurs du marché.

Liquidités et placements monétaires

Cette rubrique englobe les liquidités affectées aux placements (valeur nominale) ainsi que les fonds monétaires (valeur de marché).

Postes en devises étrangères

La conversion des postes en devises étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Monnaies	31.12.2025	31.12.2024
1 AUD	0.52832	0.56110
1 EUR	0.93054	0.93844
1 USD	0.79224	0.90625
1 GBP	1.06559	1.13494
100 JPY	0.50544	0.57664

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les montants payés durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits de l'exercice à recevoir.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base des risques de solvabilité identifiables et également sur la base de données statistiques. Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents, en prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents. Le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal (prise en charge des actes de défaut de biens par les cantons).

Liquidités

Cette rubrique comprend les comptes postaux et bancaires liés à l'activité opérationnelle.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année.

La valeur minimale est de 0, la valeur maximale est fixée à deux fois le risque d'assurance selon le TSLAMal au début de chaque année clôturée¹.

La provision pour fluctuation et sécurité peut être augmentée jusqu'à la valeur maximale. Elle peut aussi être dissoute partiellement ou totalement. Toutes les transactions ont effet sur le résultat actuariel.

Si une éventuelle réduction de la valeur maximale de la provision pour fluctuation et sécurité entraîne un dépassement de celle-ci, le montant excédentaire est dissous avec effet sur le résultat actuariel. Les volatilités des risques techniques d'assurance seront ainsi atténuées.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant du passé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux a pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année.

Les taux « cibles » par véhicule de placement coté sont basés sur les taux de perte maximale sur douze mois. Un taux similaire a été appliqué sur les immeubles en valeur de marché.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste englobe les montants reçus durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les charges de l'exercice encore à payer.

Dettes

Il s'agit surtout d'obligations envers les preneurs d'assurance ou les fournisseurs de prestations. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Compte de résultat sectoriel

Assura-Basis SA ne pratique que l'assurance obligatoire des soins LAMal. Dès lors, un compte de résultat sectoriel n'est pas nécessaire.

Commentaires relatifs au bilan

1 - Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2025

		Valeur de marché au 31.12.2025		
Montants en CHF	Type d'opération	Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	123'581	-16'965	106'616
Devises à terme EUR	Couverture change	-	-1'178'048	-1'178'048
Devises à terme GBP	Couverture change	-	-92'701	-92'701
Total		123'581	-1'287'714	-1'164'133

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2024

		Valeur de marché au 31.12.2024		
Montants en CHF	Type d'opération	Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	250'419	-9'436'139	-9'185'720
Devises à terme EUR	Couverture change	37'105	-833'677	-796'572
Devises à terme GBP	Couverture change	1'629	-115'000	-113'371
Total		289'153	-10'384'816	-10'095'663

2 - Comptes de régularisation actifs

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts courus	2'926'564	3'410'069
Autres actifs de régularisation	1'768'101	1'941'340
Total	4'694'665	5'351'409

3 - Créances

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Preneurs d'assurance	229'494'690	246'321'438
Agents et intermédiaires	5'683	10'695
Organisations et personnes proches	7'896'777	-
Institutions publiques¹	53'873'438	45'433'368
Autres créances	4'483'096	6'069'267
Total	295'753'684	297'834'768

¹ Les coûts totaux des tests Covid-19 pris en charge par l'OFSP se montent à CHF 72'713 pour 2025 (CHF 348'925 pour 2024). Le solde dû à ce titre par l'OFSP au 31.12.2025 est de CHF 22'615 (CHF 19'300 pour 2024).

1 Cette approche reflète le volume actuel de l'effectif et son risque actuariel par rapport aux incertitudes évoquées dans l'objectif, ainsi que le décalage d'un an inhérent au cycle tarifaire.

4 - Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	Provision pour sinistres et prestations à régler LAMal
Valeur comptable au 01.01.2024	614'477'356
Constitution	-
Dissolution	-103'015'259
Valeur comptable au 31.12.2024	511'462'097
Valeur comptable au 01.01.2025	511'462'097
Constitution	51'615'294
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2025	563'077'391

5 - Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Montants en CHF	Total
Valeur comptable au 01.01.2024	-
Constitution	29'792'234
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2024	29'792'234
Valeur comptable au 01.01.2025	29'792'234
Constitution	5'477'177
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2025	35'269'411

6 - Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en CHF	Total
Valeur comptable au 01.01.2024	-
Constitution	-
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2024	-
Valeur comptable au 01.01.2025	-
Constitution	8'800'000
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2025	8'800'000

7 - Comptes de régularisation passifs

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Compensation des risques	168'016'451	32'168'965
Autres passifs de régularisation	3'890'323	5'500'858
Total	171'906'774	37'669'823

Commentaires relatifs au compte de résultat

8 - Sinistres et prestations réglés

Montants en CHF	2025	2024
Sinistres et prestations	-3'177'241'676	-3'005'965'469
Participations des assurés aux frais	490'462'770	462'136'862
Total	-2'686'778'906	-2'543'828'607

9 - Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	2025	2024
Provision pour sinistres et prestations à régler (-) Attribution/Dissolution	-51'615'294	103'015'259
Total	-51'615'294	103'015'259

10 - Frais d'exploitation pour propre compte

Montants en CHF	2025	2024
Charges informatiques	-473'958	-503'380
Autres charges administratives nettes	443'206	-3'445'563
Publicité et commissions	-7'342'574	-8'690'317
Indemnités pour frais administratifs, nettes	-158'327'162	-166'939'467
Total	-165'700'488	-179'578'727

11 - Autres produits d'exploitation

Montants en CHF	2025	2024
Intérêts sur les créances	128'025	454
Intérêts sur la compensation des risques	150'387	-
Indemnités pour taxes environnementales	214'073	205'639
Autres produits d'exploitation	51'141	368'607
Total	543'626	574'700

12 - Autres charges d'exploitation

Montants en CHF	2025	2024
Intérêts sur les liquidités opérationnelles	-40'691	-7'133
Intérêts sur la compensation des risques	-	-4'629'863
Autres charges d'exploitation	-169'501	-990'330
Total	-210'192	-5'627'326

13 - Résultat des placements de capitaux

Produits des placements de capitaux	Produits des placements 2025	Bénéfices réalisés 2025	Bénéfices non réalisés 2025	Total 2025
Montants en CHF				
Terrains et bâtiments	2'611'489	-	1'391'000	4'002'489
Obligations et placements semblables	7'944'309	257'236	8'070'890	16'272'435
Actions et placements semblables	8'157	35'962	1'320'214	1'364'333
Instruments financiers dérivés	-	13'994'067	8'931'529	22'925'596
Liquidités et placements monétaires	86'636	488'961	-	575'597
Total	10'650'591	14'776'226	19'713'633	45'140'450

Charges des placements de capitaux	Charges de gestion sur placements 2025	Pertes réalisées 2025	Pertes non réalisées 2025	Total 2025
Montants en CHF				
Terrains et bâtiments	-901'631	-	-406'000	-1'307'631
Obligations et placements semblables	-	-417'573	-18'034'209	-18'451'782
Actions et placements semblables	-	-	-101'659	-101'659
Instruments financiers dérivés	-	-15'289'101	-	-15'289'101
Liquidités et placements monétaires	-	-14'621	-1'330	-15'951
Charges d'administration des placements	-1'160'568	-	-	-1'160'568
Total	-2'062'199	-15'721'295	-18'543'198	-36'326'692
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	-8'800'000	-8'800'000
Résultat des placements de capitaux	8'588'392	-945'069	-7'629'565	13'758

Résultat des placements de capitaux (suite)

Produits des placements de capitaux	Produits des placements 2024	Bénéfices réalisés 2024	Bénéfices non réalisés 2024	Total 2024
Montants en CHF				
Terrains et bâtiments	2'605'017	-	1'062'000	3'667'017
Obligations et placements semblables	9'973'408	3'843'250	39'984'079	53'800'737
Actions et placements semblables	-	1'645'420	-	1'645'420
Instruments financiers dérivés	-	5'156'662	-	5'156'662
Liquidités et placements monétaires	531'049	405'950	-	936'999
Total	13'109'474	11'051'282	41'046'079	65'206'835
Charges des placements de capitaux	Charges de gestion sur placements 2024	Pertes réalisées 2024	Pertes non réalisées 2024	Total 2024
Montants en CHF				
Terrains et bâtiments	-747'184	-	-134'000	-881'184
Obligations et placements semblables	-	-142'861	-2'622'463	-2'765'324
Actions et placements semblables	-	-396'061	-	-396'061
Instruments financiers dérivés	-	-2'195'196	-24'403'498	-26'598'694
Liquidités et placements monétaires	-	-4	-	-4
Charges d'administration des placements	-1'278'078	-	-	-1'278'078
Total	-2'025'262	-2'734'122	-27'159'961	-31'919'345
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	-	-

Résultat des placements de capitaux	11'084'212	8'317'160	13'886'118	33'287'490
-------------------------------------	------------	-----------	------------	------------

Transactions avec des organisations et personnes proches

La société Figeas SA fournit des prestations de services (direction, compliance, juridique, finances, contentieux, ressources humaines, marketing, gestion clients, informatique et prestations) à Assura-Basis SA selon la convention établie.

La société Assura-Basis SA encaisse et paie toutes les transactions financières liées aux assurés d'Assura SA par le biais d'un compte courant selon la convention établie.

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
	Passif	Passif
Figeas SA	-	11'949'503
Assura SA	13'607'899	10'229'384
Assura Holding SA	-	21'233
Total	13'607'899	22'200'120
Montants en CHF	2025	2024
Volume des transactions pour prestations par société		
Figeas SA	-164'022'723	-171'788'145
Assura SA	5'044'532	5'766'993
Assura Holding SA	-288'374	-284'165
Total	-159'266'565	-166'305'317

Les comptes courants envers les sociétés liées sont rémunérés au taux de 1.00% en 2025 (1.50% en 2024).

Autres informations

Sûretés constituées en faveur de tiers

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Cautiionnements (garanties de loyers)	7'308	7'303

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Montants en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Fortune liée	868'082'409	830'304'966

Engagements conditionnels

Déclaration de consentement à l'imposition de groupe TVA Figeas SA et de reconnaissance de la responsabilité solidaire.

Événements importants survenus après la date du bilan

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes du 15 avril 2026 par l'organe compétent, il ne s'est produit aucun événement postérieur significatif qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs au 31.12.2025.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Montant à disposition en CHF	2025	2024
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	21'054'727	26'385'176
Proposition :		
Attribution aux réserves LAMal issues du bénéfice	-21'054'727	-26'385'176
Report à nouveau	-	-

Rapport de l'organe de révision



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale d'Assura-Basis SA, Pully

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Assura-Basis SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 22) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société ;
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation ;



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 15 avril 2026

- Annexes :
- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe
 - Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Impressum

Édition
Assura-Basis SA
Avenue C.-F. Ramuz 70
1009 Pully
assura.ch

Tirage
30 exemplaires

Avril 2026

